

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 17 NOVEMBRE 2014

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre-Président ;

Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Echevins

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc
JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit
DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa
DAVOINE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER,
Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT,
Didier DEHON, *Conseillers*

Mme Eugénie RUELLE, *Présidente du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur Général f.f..*

Excusée :

Mme Judith PHILIPPE

*Convoquée en date du 06 novembre 2014, la séance est présidée par Monsieur
Laurent DEVIN, Bourgmestre.*

*

Conseil communal du 17 novembre 2014

à 20h

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

BUDGET VILLE

1. Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2014 – Services ordinaire et extraordinaire
- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n° 2 des services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2014.

M. Piret constate tout d'abord que le fonds des communes était en augmentation au budget initial de EUR 78.000 par rapport à l'inscription budgétaire 2013. Il descend en MB 2, à un chiffre inférieur au budget initial 2013. Il relève que le montant total des dépenses à l'ordinaire pour les fêtes augmente encore, après une première augmentation en MB1. Une augmentation de la dotation à l'asbl ABC, pour un montant de EUR 35.000 est également proposée. Une provision pour risques et charges de EUR 500.000 est effectuée. Il souligne que beaucoup de projets inscrits en 2014, pour une enveloppe de EUR 2.000.000 sont supprimés en 2014 et reportés. Enfin, la date de ce projet de MB l'interpelle, compte tenu de l'obligation inscrite à la circulaire budgétaire de transmettre les modifications budgétaires pour le 15 novembre au plus tard.

M. Devin indique, concernant la provision, que l'on ne peut pas estimer l'augmentation d'octroi de revenus d'intégration sociale qui sera constatée en 2015. En ce qui concerne le fonds des communes, la Wallonie s'est engagée à une augmentation de la dotation au fonds des communes de 1% sur base annuelle, en plus de l'inflation. L'inflation constatée en 2014 est de 0,2%, contre 1,2% de prévision lors de la confection du budget initial 2014. Cette différence explique la diminution du crédit de recette à cet article. En ce qui concerne l'augmentation des crédits affectés aux animations de quartier, il explique que des opportunités d'organiser des animations s'offrent à la Ville en cours d'exercice, qui ne sont pas connues un an à l'avance. Ceci explique l'augmentation de crédit proposée.

M. Fayt indique que l'augmentation de la dotation à l'asbl ABC s'explique en partie par l'organisation des fêtes de septembre, pour lesquelles l'opportunité de programmer un groupe susceptible d'attirer un public différent s'est présentée. La programmation de ce groupe était supérieure à la prévision. L'on doit à cet égard constater une augmentation générale des cachets d'artistes, probablement due à la diminution des ventes de CD. Et à Binche, la volonté est de ne pas sabrer dans les budgets culturels. Parce qu'ils permettent l'organisation d'évènements populaires, rassembleurs et offrant une visibilité à la Ville. Ces évènements attirent un large public en Ville. Ainsi, le maintien d'une programmation de musique classique est poursuivie, tandis que le soutien à cette programmation est abandonné par ailleurs. Enfin, un contrôle fiscal de l'asbl a conclu au bon respect des obligations fiscales et comptables de l'asbl. Néanmoins, l'existence d'une législation particulière mettant à charge des programmeurs le précompte des artistes étrangers qui ne sont pas produits par des sociétés belges a été révélée, qui oblige l'asbl au paiement d'une rectification fiscale que l'augmentation de la dotation à l'asbl permettra. Aussi M. Fayt termine en indiquant qu'il y a plus de monde au théâtre communal qu'au bord des terrains de foot binchois, ce qui justifie à son sens un soutien.

M. Devin estime qu'il ne faut pas opposer sport et culture.

M. Van Houter indique, concernant le report de budgets extraordinaires, que des explications et réserves avaient été données lors de l'inscription budgétaire en 2014 de plusieurs projets subsidiés auprès d'Infrasport. Leur inscription budgétaire est obligatoire afin de constituer un dossier complet de demande. Tous ces dossiers n'ont pas pu, comme indiqué initialement, recevoir une promesse de subside. Les crédits de financement de ces projets sont retirés lors de cette MB. Ils seront inscrits en 2015. Le maintien des crédits relatifs à ces subsides en 2014 impliquerait une double budgétisation de ces projets, en 2014 et en 2015. En ce qui concerne la date de la modification budgétaire, il indique que les contacts avaient été pris en temps utile et les autorisations obtenues.

M. Devin indique que dans la région, la Ville de Binche est l'une des premières à passer son budget. On n'aura jamais voté un budget communal aussi tôt à Binche.

Pour : 24

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE,
Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL,
Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS,
Benoît DEGHORAIN, Eugénie RUELLE,
Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR,
Manuel BEJARANO MEDINA,
Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Luc JONNART, Didier DEHON**

Abstention : 6

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Salvatore CALVAGNA, Anne-Marie CALLEWAERT**

2. Répartition dotation communale – Approbation du montant de la dotation attribuée à la Zone de Police de Binche/Anderlues pour l'exercice 2015
- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le montant de la dotation attribuée par la Ville de Binche à la Zone de Police de Binche/Anderlues à 3.343.267,31 €.

M. Piret demande des explications relativement au calcul de cette dotation. S'agit-il d'une addition des postes de dépense en 2014 ? La zone incendie ne va-t-elle pas coûter plus cher ? Et qu'en sera-t-il de la représentation de la Ville au sein d'organes décisionnels de cette zone ?

M. Devin explique que le passage en Zone de Secours Hainaut Centre sera effectué au 1^{er} janvier 2015. Les villes et communes sont plus qu'incitées à le faire. Aussi, il rappelle qu'il s'était abstenu lors du vote relatif à la réforme des services incendie, parce que le coût de cette réforme était inconnu. Le Conseil de prézone réunit actuellement les Bourgmestres des villes et communes associées. Au niveau du budget, la prézone a calculé son budget sur base des budgets initiaux notamment des communes organisant leur service incendie. Ceci pose un problème compte tenu du fait que la vérité est inscrite au compte. Les villes et communes sont tenues à terme d'intégrer une zone. Néanmoins, la loi prévoit également un financement à part égale des zones par les villes et communes d'une part et par le fédéral d'autre part. Actuellement, le financement est en moyenne de 90% pour les pouvoirs locaux et 10% pour le fédéral. Au niveau de la part des villes et communes dans le financement des zones, une clef de répartition devra être définie au sein de chaque zone.

M. Piret demande ce qu'il adviendra de la caserne de Binche.

M. Devin indique que la zone sera organisée en pôles et postes avancés. Dès lors, d'un point de vue administratif, la zone sera gérée depuis Mons. D'un point de vue opérationnel, l'on peut dire aujourd'hui que la caserne de Binche constituera un poste avancé, qui conservera les effectifs du service communal actuel. Les postes avancés doivent permettre à la zone d'intervenir le plus rapidement. Dans ce sens, l'organisation d'un tel poste à Binche est pertinente compte tenu de la configuration du territoire couvert par la zone. M. Devin indique que les textes supportant la réforme des services de secours ont été rédigés par M. Staquet, qui a été désigné comme responsable de la Zone Hainaut Centre. Il sera donc responsable, au sein de cette zone, de la bonne mise en œuvre de la réforme.

Accord à l'unanimité

3. Répartition dotation communale – Approbation du montant de la dotation attribuée à la Zone de Secours pour l'exercice 2015

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le montant de la dotation attribuée par la Ville de Binche à la Zone de Secours à 814.240,40 €.

Accord à l'unanimité

4. Présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville pour l'exercice 2014 – Présentation du budget communal pour l'exercice 2015 – Approbation du budget communal pour l'exercice 2015

- APPROBATION

A la suite de la présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville pour l'exercice 2014 et de la présentation du budget communal pour l'exercice 2015, le Conseil communal est invité à approuver le budget communal pour l'exercice 2015.

M. Devin présente la déclaration de politique communale pour l'exercice 2015.

« Servir au mieux nos citoyens: voilà encore et toujours le fil rouge de notre action politique. Dans les temps difficiles, incertains que nous vivons, le pouvoir communal est appelé à supporter de plus en plus les contraintes budgétaires imposées par d'autres niveaux de pouvoir, à répondre aux exigences sans cesse grandissantes du monde moderne et, également, à répondre à l'appel des demandes d'aides des citoyens.

- **Ce Budget est CITOYEN:**

- Nous n'avons pas voulu infliger des taxes supplémentaires aux citoyens et aux entreprises.
- Nous avons voulu préserver et même renforcer les services publics au bénéfice de tous nos habitants.
- Nous investissons dans les demandes urgentes des citoyens qui vivent des situations dramatiques.
- Nous avons décidé de continuer à soutenir les associations locales et les organisations d'événements pour perpétuer cette dynamique collective qui permet de vivre des moments heureux tous ensemble.

- **Ce Budget est PRÉVOYANT:**

- Une provision est dédiée aux actions pour les plus démunis. Nous souhaitons aider au mieux de nos possibilités ceux qui sont les plus touchés par les difficultés.
- Nous envisageons l'achat d'un centre administratif qui réunira des services du CPAS et de la Ville. Ce travail commun, ces synergies humaines, ces économies d'énergie et autres montrent combien nous inscrivons notre action politique dans la durée.

- **Ce Budget est d'ACTUALITÉ:**

- Les taux d'intérêts sont au plus bas et nous autorisent à investir raisonnablement pour l'avenir de tous.
- Les incertitudes quant aux décisions et aux conséquences des décisions prises par ailleurs ne doivent pas nous empêcher d'avancer mais pourraient nous appeler à des ajustements plus ou moins importants lors de la modification budgétaire. Un budget demeure une déclaration d'intention et pour nous, une déclaration d'ambition raisonnable pour notre ville et pour le bien-être de ses citoyens.

**NOTRE ACTION POLITIQUE CONTINUERA A SE DEVELOPPER
AUTOUR DE 10 AXES.**

1. SECURITE

La Sécurité des Binchoises et des Binchois reste notre préoccupation principale.

- **La dotation de la Ville à la Zone de Police s'élève à 3.343.267,31 €.**
La Zone compte un cadre d'effectifs complet, soit un total de 120 personnes. Des investissements seront effectués dans l'acquisition de matériels modernes, performants et de nouveaux véhicules d'intervention.
- **La dotation de la Ville à la Zone de Secours s'élève à : 814.240,40 €.**
Dès le 1^{er} janvier 2015, le Service Incendie de la Ville de Binche intégrera la nouvelle Zone de Secours Hainaut-Centre. Il s'agit aujourd'hui d'un transfert principalement administratif. En effet, il est acté que Binche gardera son Poste Avancé à l'Arsenal.

- Quelques autres investissements en matière de sécurité :
 - **66.000 €** pour aménager et **sécuriser les voiries et trottoirs de l'entité.**
 - **50.000 €** pour l'acquisition et l'installation de **dispositifs ralentisseurs.**
 - **32.000€** pour **sécuriser les abords d'écoles** par l'acquisition de panneaux lumineux et de barrières.

2. LE CADRE DE VIE

En matière de **propreté et de travaux d'entretien**, les moyens techniques et humains mis en place seront bien évidemment maintenus et poursuivis avec un investissement de **90.000 €** afin d'acquérir des véhicules neufs, du nouveau matériel et du gros outillage.

En matière de **travaux de voiries et trottoirs**, nous continuerons la mise en œuvre de notre **Fonds Régional pour les Investissements Communaux (F.R.I.C)** avec pour l'année 2015:

- L'amélioration de la voirie et de l'égouttage des rues Royale et des 40 Bonniers : **974.276,70 €.**
- La rénovation de la voirie et des trottoirs de la rue Saint-Pie à Ressaix : **481.035 €.**
- L'amélioration de la voirie et de l'égouttage de la rue Evence à Péronnes : **405.183€.**

Nous exécuterons également les travaux suivants :

- Entretien, réparation et aménagement de trottoirs à Bray et Waudrez : **400.000 €.**
- Entretien et réparation d'égouttages et de voiries dans l'entité : **250.000 €.**
- Réfection de la voirie et de l'égouttage d'une partie de la rue des Garennes à Ressaix : **110.000 €.**
- Remise à niveau des chambres de visites aux rues de l'Industrie et Fernand Gobiet à Ressaix : **96.000 €.**
- Remise en fonctionnement des fontaines : **25.000 €.**

3. ECONOMIE, COMMERCE, EMPLOI & AGRICULTURE

Dans la continuité du projet de développement multiple en matière d'économie, d'emploi et de commerce, « **Ilot Pastures** », un montant de **1.880.000 €** est prévu pour l'acquisition de biens.

En matière d'agriculture, **100.000 €** sont prévus pour remettre en état les **chemins agricoles.**

4. SERVICES A LA POPULATION & GOUVERNANCE LOCALE

En vue de continuer à offrir **le meilleur service possible au citoyen**, nous souhaiterions optimiser les synergies des services de notre Administration communale et de notre Centre Public d'Action Sociale. Dans cette optique, nous étudions la possibilité de l'acquisition d'un bâtiment : **2.000.000 €.**

En effet, suite à la fermeture programmée de l'antenne binchoise du SPF Finances, une opportunité se présente afin de racheter le bâtiment, libre d'occupation au 1^{er} janvier 2016.

Ce regroupement des services vise à atteindre les objectifs suivants :

- **L'amélioration du service au citoyen** qui trouvera une information en un seul et même endroit.
- **Le développement de synergies** afin d'optimiser le fonctionnement et la qualité des services et d'assurer une meilleure collaboration.
- **La rationalisation des consommations énergétiques.** Ce déménagement nous permettrait de réaliser des économies substantielles en consommation d'électricité et de gaz.

5. ACTION SOCIALE

Le Centre Public d'Action Sociale devra rencontrer les défis sociaux de demain et accueillir au mieux les personnes en demande d'aide, les résidents et les jeunes enfants dans nos structures. Face aux difficultés socio-économiques de plus en plus grandes, la dotation envers le CPAS s'élèvera à **4.100.000€** pour cette année 2015.

Un montant global de **380.845,76 €** permettra au **Plan de Cohésion Sociale** et à ses animateurs de continuer à développer leur action en matière d'insertion socioprofessionnelle, d'action sociale et d'inter-culturalité.

6. LOGEMENT

Un montant de **718.000 €** permettra à **la Régie Foncière** d'être acteur en matière de politique immobilière, de gérer ses biens immobiliers et de continuer à développer ses projets de **rénovation urbaine** :

- 228.000 € pour la création de deux logements et d'un Centre de la Dentelle à la rue Saint-Moustier. (Estimation du projet : 863.000 euros)
- 240.000 € (correspondant à la part communale estimée à 40 %) pour acquérir des biens et réaliser des travaux de transformation dans le P.R.U. (Estimation : 600.000 €)
- 250.000 € pour acquérir des biens et réaliser des travaux de transformation dans l'entité.

7. ENSEIGNEMENT

Nous continuerons à travailler sur l'amélioration de la qualité de l'action pédagogique et la qualité de nos infrastructures scolaires pour permettre à chaque élève d'apprendre au mieux dans un environnement de qualité.

Les travaux suivants seront réalisés dans les écoles communales :

- Remplacement des châssis et renouvellement de l'étanchéité de la toiture à l'Ecole du Centre à Leval : **902.149,34 €**.
 - Aménagement de deux nouvelles classes à Buvrines : **233.000 €**.
 - Aménagement d'une classe maternelle à Péronnes-Charbonnages : **26.567 €**.
 - Remplacement du chauffage à l'Ecole primaire de Ressaix : **11.000 €**.
- 25.000 €** seront également destinés à l'acquisition de **mobiliers dans les écoles**.

8. CULTURE, TOURISME & PATRIMOINE

Grâce à une saison culturelle variée et de qualité, les chiffres de fréquentation du Théâtre communal ne cessent d'augmenter et les événements populaires sont de plus en plus appréciés par les Binchois. Avec un subside de **152.500€**, l'**ASBL « Amis de Binche Culture »** continuera à assurer sa programmation culturelle ainsi que l'organisation de la Fête de la Musique et des Fêtes de Septembre.

Au niveau des infrastructures, un montant de **70.000 €** est destiné à effectuer des aménagements et des **travaux d'entretien extraordinaire** au **Théâtre communal**.

Un subside de **75.000 €** permettra à l'**ASBL Office du Tourisme** de continuer à développer, dans ses nouvelles infrastructures, ses activités et initiatives qui favorisent la découverte et la mise en valeur des richesses de notre patrimoine : marché de Noël, marché provençal, fêtes médiévales, balades touristiques, journées du patrimoine, etc.

En matière de patrimoine, **400.000 €** sont également prévus afin d'effectuer des travaux de restauration à l'**Hôtel de Ville**.

La cotisation à **Antenne Centre Télévision** sera indexée, ce qui portera le montant à **79.273,91 €**.

9. FAMILLE, ENFANCE ET JEUNESSE

Les **associations** sont les forces vives de la vie locale de notre entité. Nous continuerons à les aider de notre mieux et à les soutenir dans leurs activités. Pour ce faire, un montant total de **132.815 €** de subsides communaux sera octroyé aux **associations folkloriques, culturelles, jeunesse, seniors, etc.**

10. SPORT

Afin d'encourager et de soutenir la pratique du sport, **90.500 €** de subsides seront octroyés envers les **associations et clubs sportifs de l'entité** pour l'année 2015.

Nous travaillerons à l'aménagement de **deux nouveaux Agoras spaces**, terrains multisports de quartier, pour un montant de **228.000 €**.

Un montant de **145.000 €** permettra également la réalisation de nouveaux vestiaires supplémentaires au **terrain de la Royale Union Sportive Binchoise**.

Vous pouvez le constater : nous continuons à avancer et à investir pour le bien de tous. La Ville de Binche se porte bien financièrement et se dote des moyens nécessaires pour développer une entité où il fait bon vivre. »

M. Van Houter présente le projet de budget pour l'exercice 2015.

« Je suis un Echevin des Finances et du Budget heureux de vous présenter un budget ordinaire en boni de 217.741,26€ à l'exercice propre et de 10.339.148,46€ au cumulé.

Ce résultat est le fruit d'un travail collectif, sérieux, où chaque article budgétaire a été analysé et estimé au mieux. J'en profite déjà pour remercier, en notre nom à tous, l'excellent travail réalisé, comme chaque année par notre Directeur Financier ainsi que toute son équipe.

➤ Concernant le budget ordinaire

Recettes Ordinaire de l'année 2015 :	34.215.271,17
Dépenses ordinaires de l'année 2015 :	33.997.529,41
Résultat au 31 décembre 2015 :	+ 217.741,76
BONI GENERAL CUMULÉ AU 31/12/2015 :	+ 10.339.148,46

Les Recettes =

Les recettes de Prestation : 838.538,21 (2,45%)

Evolution : +637,07 (-0,0929%)

Citons entre autres :

PRODUITS DIVERS - INDEMNITES PETITS DOMMAGES SINISTRES-DIVERS	
25.000,00	(-25.000,00)
REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE RESEAU GAZIER	
191.932,85	(+28.906,39)
REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE RESEAU ELEC + MOBILE	264.754,36
(+6.939,36)	
PRODUITS DROITS ENTREES PISCINE	100.000,00
(-10.000,00)	
PRODUITS DE LOCATIONS SPORT (DBM, PISCINE ...)	30.000,00
(-5.000,00)	
OUVERTURE DOSSIERS PERMIS DE BATIR	14.000,00
(+8.000,00)	

1.3.1.2 Les recettes de Transferts : 31.907.656,85 (93,25%)

Evolution : +1.303.732,04 (+0,3481%)

Citons entre autres :

REDUCTION DES COTISATIONS PATRONALES 0,00
(+1.028.353,34)

FONDS DES COMMUNES - DOTATION PRINCIPALE 10.310.005,40
(+221.356,67)

COMPENSATION DE LA FORFAITISATION DES REDUCTIONS DU P.I. 311.614,19
(-11.642,56)

ADD. PRECOMPTE IMMOBILIER 5.703.391,90
(+118.565,89)

ADD. PERSONNES PHYSIQUES 7.370.688,23

ADD. VEHICULES AUTOMOBILES 406.306,70
(-10.930,98)

1.3.1.3 Les recettes de Dette : 1.469.076,11 (4,29%)

Evolution : -29.300,33 (-0,2552)

Citons entre autres :

Dividendes Intercommunale IDEA : 118.331,00
(-39.449,00)

→ Les Dépenses =

1.3.2.1 Les dépenses de Personnel : 14.899.247,65 (43,82%)

Evolution : +387.196,65 (-0,5993%)

1.3.2.2 Les dépenses de Fonctionnement : 4.845.782,88 (14,25%)

Evolution : -184.488,68 (-1,1452%)

Citons entre autres :

Les dépenses de fonctionnement du service d'Incendie -148.700,00

Traitement de la Végétation des remparts -20.000,00

Enfouissement des déchets -20.000,00

L'éclairage public +35.000,00

Prestations de tiers pour la piscine +45.000,00

1.3.2.3 Les dépenses de Transferts : 11.405.844,56 (33,55%)

Evolution : +999.021,93 (+1,6920%)

Citons entre autres :

La dotation de la Ville à la Zone de Police : 3.343.267,31 (+65.554,26)

La dotation de la Ville à la Zone de Secours : +814.240,40

<i>La dotation envers le CPAS :</i>	<i>4.100.000,00</i>	<i>(+100.000,00)</i>
<i>Intervention traitement des déchets :</i>	<i>1.858.797,00</i>	<i>(+73.589,00)</i>
<i>Amis de Binche Culture :</i>	<i>152.500,00</i>	<i>(+40.000 ,00)</i>
<i>Binche – Chimay- Binche</i>	<i>40.000,00</i>	<i>(+15.000,00)</i>
<i>Cotisation à Antenne-Centre</i>	<i>79.273,91</i>	<i>(+14.273,91)</i>

1.3.2.4 Les dépenses de Dette : 2.846.654,32 (8,37%)

Evolution : +128.527,91 (+0,0525%)

➤ Passons en revue le budget extraordinaire :

Le montant des dépenses du Service Extraordinaires de l'exercice 2015 est de 10.042.298,01 euros.

Au 31 décembre 2015, le Boni présumé du service extraordinaire sera de 632.418,88 euros.

Cet investissement sera financé par

<i>Recettes de Subsidés :</i>	<i>3.067.367,90 €</i>	<i>(30,54%)</i>
<i>Recettes d'Emprunts</i>	<i>5.640.560,79 €</i>	<i>(56,17%)</i>
<i><u>Dont</u> Part communale:</i>	<i>4.922.560,79 €</i>	<i>(49,02%)</i>
<i><u>Dont</u> Emprunts Tiers (Régie):</i>	<i>718.000,00 €</i>	<i>(7,15%)</i>
<i>Prélèvement sur fonds de réserve :</i>	<i>1.334.369,32 €</i>	<i>(13,12%)</i>

• **EGOUTTAGE**

Libération de participations - IDEA (Egouttage SPGE) rue St-Paul
3.775,11

Libération de participations - IDEA (Egouttage SPGE) - Sentier des Piétons
4.565,10

Libération de participations - IDEA (Egouttage SPGE) - Rue Clément Brédas
1.256,98

Libération de participations - IDEA (Egouttage SPGE) - Rue de l'Ermitage
1.866,88

Libération de participations - IDEA - SPGE (Egouttage rue de Cent Pieds)
6.722,90

Soit : 18.186,97 euros

• **LOGEMENT**

Prêt à la Régie Foncière pour le projet de R.U. rue Saint-Moustier
228.000,00 euros

Prêt à la Régie Foncière - Projet de R.U. Acquisition de biens et travaux de transformation
240.000,00 euros

Prêt à la Régie Foncière pour gestion immobilière
euros 250.000,00

Soit : 718.000,00 euros

Total : 18.186,97 + 718.000 = **736.186,97**

- **SECURITE**

Investissements en matière de Sécurité (148.000,00)

Fourniture et pose de panneaux lumineux aux abords des écoles	16.000,00
Fourniture et pose de mobilier urbain (barrières) aux abords des écoles	16.000,00
Fourniture et pose de mobilier urbain (Potelets) sur voiries et trottoirs	16.000,00
Fourniture et pose de ralentisseurs	50.000,00
Fourniture et pose de potelets + marquage au sol	50.000,00

- **LE CADRE DE VIE**

Investissements en matière de Travaux de Voiries & autres (2.875.494,70)

Frais d'étude et d'emprises des rues Royale et des 40 Bonniers	17.000,00
Remise à niveau de 32 CV à la rue de l'Industrie	96.000,00
Entretien et réparation d'égouttages et de voiries 2015 (marché stock)	250.000,00
FRIC 2014-2018 Rue Saint-Pie rénovation de la voirie et des trottoirs	481.035,00
Rue des Garennes - réfection ponctuelle de la voirie et de l'égouttage	110.000,00
FRIC 2014-2018 Rue Evence travaux d'amélioration de la voirie et de l'égouttage	405.183,00
Travaux d'aménagement des chemins agricoles	100.000,00
Entretien, réparation et aménagement de trottoirs à Bray et Waudrez	400.000,00
FRIC 2014-2018 Amélioration de la voirie et de l'égouttage des rues Royale et des 40 Bonniers	974.276,70
Fourniture et pose de râteliers pour vélos	2.000,00
Remise en fonctionnement des fontaines	25.000,00
Acquisition de poubelles de voirie	15.000,00

- **ECONOMIE, COMMERCE & EMPLOI**

Investissements en matière d'Economie, Commerce et Emploi (1.881.700,00)

Acquisition de biens - îlot des Pastures	1.800.000,00
Honoraires d'un auteur de projet chargé de réaliser un schéma directeur s/l'îlot Pastures	80.000,00
Participation de 1% dans la restauration façade de la pharmacie MILLET	1.700,00

- **SERVICES A LA POPULATION & GOUVERNANCE LOCALE**

Acquisition du bâtiment du service des Contributions en vue du déplacement des Services communaux et du C.P.A.S.

Acquisition d'un bâtiment administratif 2.000.000,00

Investissements pour les Service Communaux (130.000,00)

Acquisition de mobilier pour les services communaux 20.000,00

Acquisition d'une machine pour le pli et la mise sous enveloppe du courrier 12.000,00

Acquisition de matériel informatique pour les services communaux 25.000,00

Acquisition d'un véhicule de service + remorque bâchée (Agents constat.) 13.000,00

Acquisition d'une camionnette utilitaire pour le service d'entretien 12.000,00

Acquisition de gros outillages pour le Service des Travaux 20.000,00

Acquisition d'un appareil de diagnostics pour véhicules du service des travaux 5.000,00

Acquisition d'une presse 50T pour le service des travaux 3.000,00

Acquisition de matériels pour le service des espaces verts 10.000,00

Acquisition de matériels pour le service de plan propreté 10.000,00

- **ENSEIGNEMENT**

Investissements en matière d'enseignement (1.273.916,34)

Ecole de Péronnes Charbonnage aménagement d'une classe maternelle (PPT 2014) 26.567,00

Remplacement des châssis école du Centre - Binche 6 (UREBA Exceptionnel) 563.134,00

Renouvellement de l'étanchéité de la toiture de l'école du Centre à Leval - Binche 6339.015,34

Remplacement de la centrale d'alarme intrusion de l'école de Péronnes Village (rue Gravis) 1.000,00

Ecole de Buvrines aménagement de 2 classes à l'étage (PPT 2014) 233.000,00

Remplacement du chauffage de l'école Avenue Marie José 11.000,00

Acquisition de mobilier pour les écoles communales 25.000,00

Remplacement des Jeux d'extérieur de l'école de Leval centre 30.000,00

Acquisition d'ordinateurs portables pour les écoles 9.000,00

Acquisition de véhicules et de matériels pour le service technique du service enseignement 30.000,00

Acquisition d'instruments de musique pour l'académie 1.200,00

Acquisition de matériel informatique pour l'Institut Plus-Oultre 5.000,00

- **CULTURE & TOURISME**

Investissements en matière de Culture / Fêtes (96.000,00)

Aménagement du petit Salon du Théâtre	20.000,00
Aménagement du Hall d'entrée du théâtre	40.000,00
Acquisition de vaisselle et d'un lave-vaisselle pour la salle du Presbytère	1.000,00
Remplacement de la machine élévatrice du Théâtre	10.000,00
Acquisition de matériels pour illuminations, pavoisement et signalisation touristique	25.000,00

- **SPORT**

Investissements en matière de Sport (396.500,00)

Aménagement d'un terrain multisports à Binche - Parc Derbaix	111.000,00
Aménagement d'un terrain multisports rue de la Coopération	117.000,00
Agrandissement des vestiaires des la RUSB	145.000,00
Achat de bancs réglementaires, de goals futsal et de tatamis pour la salle DBM	9.000,00
Installation d'une alarme au terrain de football de Péronnes	2.500,00
Acquisition de bancs de touche pour le terrain de rugby d'Epinois	2.000,00
Remplacement de 3 marquoirs électroniques (pour le 3 salles communales)	10.000,00

- **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Investissements pour les bâtiments communaux (451.500,00)

Travaux de restauration de l'Hôtel de Ville selon le CP	400.000,00
Désamiantage des tuyauteries de chauffage du Service des Travaux	25.000,00
Acquisition et placement de nouveaux extincteurs	5.000,00
Remplacement de têtes de détections incendie dans les greniers du Centre Administratif	1.500,00
Installation de caméras de surveillance des bâtiments du service travaux	15.000,00
Arrachage du lierre sur la façade du Musée	5.000,00

- **CIMETIERES COMMUNAUX**

Investissements pour les cimetières de l'entité (53.000,00)

Acquisition et placement de caveaux et de columbariums	51.000,00
Acquisition d'une dameuse pilonneuse pour les cimetières	2.000,00

Nous vous proposons donc un budget responsable et réaliste.

Un budget citoyen, nous investissons dans les quartiers, qui propose des solutions concrètes pour des problèmes d'inondation, de sécurité, qui soutient les associations locales afin de continuer à participer au bien vivre ensemble. Un budget sans taxes supplémentaires ni pour les citoyens ni pour les entreprises.

Un budget prévoyant, une provision est dédiée aux actions pour les plus démunis, qui pense également à l'avenir de son administration avec la possibilité d'achat d'un nouveau Centre Administratif qui permettra non seulement de meilleures synergies entre la Ville et le CPAS, mais également des économies en matière de frais énergétiques.

Un budget d'actualité qui profite des taux particulièrement bas pour emprunter à moindre coût et qui nous permet des investissements raisonnables pour l'avenir de toutes les Binchoises et tous les Binchois. Même s'il semble acquis qu'un saut d'index nous sera imposé, il n'y a officiellement rien de décidé et nous avons, comme la circulaire budgétaire le prévoit, intégré l'indexation prévue des salaires.

Je conclurai en remerciant une nouvelle fois les services administratifs qui ont contribué à la présentation de ce beau budget, porteur de projets d'avenir et qui continue notre volonté d'investir dans nos quartiers pour un mieux vivre ensemble ».

M. Piret demande tout d'abord, d'un point de vue technique, pourquoi le document présentant le projet de budget 2015 ne tient pas compte, pour la comparaison avec l'exercice précédent, soit 2014, des crédits tels que modifiés suite à la MB2.

M. Ferrari explique qu'il ne peut être tenu compte de ces crédits adaptés compte tenu du fait que la MB2 n'est pas encore approuvée.

M. Piret relève que le crédit prévu pour l'acquisition d'un bâtiment administratif est mentionné 'en cours d'exécution'. Il demande une explication relativement à cette mention. Concernant la dotation à l'asbl pour l'organisation de la course BCB, il souligne une augmentation de la dotation de EUR 15.000. Il constate également une augmentation de la dotation à ACTV. Il suppose que les comptes rendus relatifs à Binche seront ainsi meilleurs. En ce qui concerne la dette, de 2013 à 2014, il y a consolidation. Mais sur une plus longue période, depuis 2006 jusqu'à 2015, elle augmente de EUR 14.000.000, soit de 179%. Il estime que c'est dangereux pour l'avenir. Le budget 2015 semble vouloir tout faire, mais gérer, c'est faire des choix.

M. Joie relève que les taux sont actuellement à un plus bas historique. La majorité le souligne pour justifier des investissements. Il y a quelques années, la même majorité a bloqué les taux d'emprunt sur une bonne partie de la dette de la Ville. A cette époque, M. Joie avait souligné que ce blocage des taux, dont la majorité prétendait qu'elle était opportune afin de palier la variabilité des taux contractée sous Union, était non avénu. Avec le recul nécessaire, l'on peut aujourd'hui dire que cette opération de blocage des taux voulue par la majorité actuelle a coûté des milliers et des milliers d'EUR à la Ville de Binche. Et à l'époque, face à toute la certitude du Collège, M. Joie rappelle qu'il avait dit que la tendance était baissière. On avait ri de lui.

M. Devin indique, concernant l'acquisition d'un bâtiment pour les services administratifs, que trois solutions existent. La première consiste à restaurer les bâtiments actuellement occupés aux rues de la Triperie, Saint Paul notamment. La seule restauration des toitures et façades du centre administratif, rue Saint Paul 14, est estimée à EUR 2.300.000. Le maintien des services dans les bâtiments actuels serait donc excessivement coûteux compte tenu de la conception de ces bâtiments à d'autres fins que des services administratifs. Une deuxième solution consiste à construire un nouveau bâtiment. Cette solution serait également coûteuse, estimée au minimum à EUR 10.000.000 et EUR 15.000.000. Une troisième solution consiste en l'acquisition de bâtiments existants et adaptés à l'usage de bureaux/accueil de population. Un bâtiment est actuellement en vente à Binche, occupé jusqu'en fin 2015 par le SPF qui a décidé de le quitter. Ce bâtiment est très fonctionnel et a été rénové récemment. Le dossier de l'acquisition de ce bâtiment n'est pas clôturé mais est à l'instruction. Un comité a été créé afin de suivre le dossier. En ce qui concerne BCB, l'édition 2014 a été retransmise dans 69 pays. Le financement par la Province de cet événement sera réduit. La Ville continuera à soutenir l'organisation de cette course, dans ce contexte. L'augmentation de la dotation à ACTV, M. Devin entend laisser à M. Piret la responsabilité de ses propos. De deux choses l'une : soit on maintient la dotation historique, sans augmentation et on accepte alors une diminution du service, soit on indexe cette dotation, afin de maintenir l'offre. Finalement concernant la dette, gérer c'est prendre ses responsabilités. Si manifestement, Union et majorité ne sont pas d'accord sur les choix, force est de constater que la majorité prend ses responsabilités en toute connaissance de cause et dans un souci de bonne gestion. Il est parfois difficile d'obtenir l'adhésion à une gestion. Mais les faits sont têtus : Binche a la 2^e dette la plus basse par habitant de la Région. Et cette situation résulte de choix. Binche reste dans les balises préconisées par la Wallonie. Alors effectivement, le montant total de la dette augmente. Mais dans une structure de dette normale, chaque année, des emprunts tombent et de nouveaux emprunts financent de nouveaux investissements. A Binche, et compte-tenu de la renégociation de la dette effectuée sous Union, un étalement de la dette sur 30 ans a été effectué. Cet étalement empêche la finalisation de l'amortissement d'emprunts pour cette période. Tout nouvel emprunt s'ajoute dès lors à la dette telle qu'étaillée. Dans ce contexte, deux choix sont possibles. Soit l'on arrête tout investissement à Binche pendant 30 ans. C'est intenable et contre-productif. Soit, en tenant compte de ce contexte, l'on investit dans des balises définies et qui respectent les capacités de remboursement de la Ville sur le long terme, de sorte que la structure de la dette puisse être régularisée dans la continuité. M. Devin demande à M. Ferrari d'apporter les explications supplémentaires par rapport à la dette.

M. Piret demande pourquoi la mention "en cours" apparaît pour l'acquisition de l'immeuble.

M. Ferrari indique que les taux actuels sont plus bas que jamais, qu'une dette doit être variée. A cet égard, une juste répartition de la dette entre taux fixes et variables est souhaitable pour se prémunir d'une variation du taux d'une part et de la fixation de la dette à un taux fixe trop haut d'autre part. Personne n'a de boule de cristal pour connaître l'évolution des taux à moyen terme. C'est pourquoi il convient de se fixer des règles. Ainsi, la fixation d'une partie de la dette à 3,5% peut être une bonne décision dans un contexte donné, même si les taux baissent à nouveau et que cette fixation du taux apparaît alors avoir été faite, après coup, à un moment inopportun. Il convient donc d'analyser les choix posés par rapport

à la dette en tenant compte de la globalité de la dette, de la nécessité de gérer les risques relatifs à cette dette et des éléments connus lorsque la décision est prise.

M. Joie indique adhérer à la réflexion donnée par M. Ferrari. Mais il estime que la décision prise par la majorité actuelle, de fixation des taux, va à l'encontre de cette réflexion. Le groupe Union avait fixé une approche relativement à cette dette. La majorité PS/MR a changé cette approche dans un contexte baissier et la décision s'est avérée contre-productive. L'on a, politiquement, reproché à Union d'avoir contracté des taux variables. Si cette position n'avait pas été revue, la Ville de Binche aurait gagné des milliers d'EUR. Aussi, il aimerait connaître la répartition de la dette entre taux fixes et variables.

M. Ferrari indique qu'elle est à 63% en fixe et 37% en variable.

M. Devin estime que plus ou moins l'on vit longtemps, plus ou moins l'on a raison. La Ville de Binche a, selon lui, bien été inspirée de recruter un Directeur financier de la qualité de M. Ferrari. Les décisions doivent être prises par rapport à la vérité du moment et nous respectons scrupuleusement les conseils de Monsieur le Directeur financier.

Pour : 24

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE,
Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL,
Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS,
Benoit DEGHORAIN, Eugénie RUELLE,
Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR,
Manuel BEJARANO MEDINA,
Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Luc JONNART, Didier DEHON**

Contre : 6

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Salvatore CALVAGNA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Mr Jean-Pierre JAUMOT sort de la séance publique

BUDGET REGIE FONCIERE

5. Régie foncière – Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2014 - APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2014, pour la Régie foncière.

Accord à l'unanimité

6. Budget de la Régie foncière communale – Exercice 2015 - APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de la Régie foncière communale pour l'exercice 2015.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

7. Règlements sur les pylônes/mâts/antennes – Exercice 2014 – Centimes additionnels à la taxe régionale – Approbation par la tutelle spéciale d'approbation

- PRISE DE CONNAISSANCE

La tutelle spéciale d'approbation a approuvé en date du 13 octobre 2014, la délibération du Conseil communal du 09 septembre 2014, par laquelle il arrête le règlement sur les centimes additionnels à la taxe régionale sur les pylônes, les mâts ou les antennes, pour l'exercice 2014.

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de cette décision et transmettre l'information au Directeur Financier.

Prise de connaissance

ENVIRONNEMENT

8. Coût-vérité – Approbation du budget 2015

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le budget du coût-vérité pour l'exercice 2015, avec un taux de couverture de 100 %.

M. Piret indique que les communes peuvent couvrir dans un pourcentage entre 95% et 110% selon la circulaire budgétaire.

M. Devin indique que le service restera le même en 2015, et que la taxe restera inchangée. Une grande réflexion est en cours chez Hygea afin de limiter les coûts de la gestion des déchets, compte tenu des augmentations principalement dues à leur traitement.

Accord à l'unanimité

Mr Jean-Pierre JAUMOT revient en séance publique

JURIDIQUE

9. Approbation de l'annexe au Règlement de travail relative à la « Géolocalisation »

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver l'annexe au Règlement de travail relative à la « Géolocalisation ».

M. Piret demande quelles seront les personnes qui seront chargées du contrôle et quels seront les véhicules qui seront équipés du système, dès lors que le règlement parle de véhicules 'susceptibles' d'être équipés.

M. Somers indique que le contrôle est un objectif parmi d'autres poursuivis par la mise en place d'un système de géolocalisation. Les personnes chargées du contrôle seront le responsable de l'administration et les personnes déléguées par lui. Les véhicules équipés seront les véhicules capables de supporter l'équipement, compte tenu de la technologie utilisée.

Accord à l'unanimité

SAR

10. Tour Saint-Albert – Approbation de la convention entre la Ville de Binche et la Société Fluxys

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de convention entre la Ville de Binche et la Société Fluxys, relatif au projet de démolition de la Tour Saint-Albert.

Accord à l'unanimité

RECETTE

11. Procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie foncière pour le troisième trimestre 2014

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie foncière pour le troisième trimestre 2014, avec un avoir à justifier et justifié de 517.031,17 €.

Accord à l'unanimité

FINANCES

12. Asbl Antenne Centre Télévision – Indexation de la cotisation 2014

- DECISION

Le Conseil communal est invité à augmenter la cotisation et le crédit en modification budgétaire n° 2 pour l'année 2014, à l'Asbl Antenne Centre Télévision.

M. Piret demande, à la suite de son intervention relative au budget, si cette augmentation vise à obtenir une plus grande couverture.

M. Devin indique que chacun souhaite obtenir d'avantage de couverture, notamment sur la base de sa vision des sujets. Il fût un temps où Union déplorait l'espace offert par ACTV à l'opposition binchoise. Et l'écrivait dans ses journaux et menaçait même de retirer la cotisation de la Ville de Binche à ACTV. L'objectif est ici de permettre à ACTV de poursuivre ses activités à couverture équivalente, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie.

Accord à l'unanimité

13. Fixation du montant maximum des petits investissements pouvant être imputés au budget ordinaire de l'exercice 2015

- FIXATION

Le Conseil communal est invité à fixer à 6.200 € maximum par marché et à 1.250 € maximum par unité de bien, les montants pouvant être imputés au budget ordinaire de l'exercice 2015 et ce, pour de petits investissements.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

14. Travaux de curage des fossés dans l'entité – Lot 2 (Péronnes – Réfection du tuyau béton)

- **Approbation d'avenant 1**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 1 du marché « Travaux de curage des fossés dans l'entité - Lot 2 (Péronnes - Réfection du tuyau béton) » pour le montant total en plus de 1.476,82 € hors TVA ou 1.786,95 €, 21% TVA comprise ;
- financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 877/731-60/2013 (n° de projet 20130052).

Accord à l'unanimité

15. Démolition et reconstruction de la cheminée mitoyenne du Centre administratif sis rue Saint-Paul n° 14 à 7130 Binche

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à :

- ratifier la décision du Collège communal :
« - *D'approuver le principe des travaux à réaliser dans les plus brefs délais en vertu de l'article L1222-3 § 3 du CDLD ;*
- *approuver la description technique réf. 805 et le montant estimé du marché « Démolition et reconstruction de la cheminée mitoyenne du Centre administratif, rue Saint-Paul n° 14 à 7130 Binche », établis par le Service du Patrimoine. Le montant estimé s'élève à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise.*
- *De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché*
- *De financer cette dépense avec le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2014 en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues ».*
- prendre acte de l'approbation du principe des services à réaliser dans les plus brefs délais en vertu de l'article L1222-3 § 3 du CDLD ;
- prendre acte du cahier spécial des charges réf. 805 et le montant estimé du marché public ayant pour objet « Démolition et reconstruction de la cheminée mitoyenne du Centre administratif, rue Saint-Paul n° 14 à 7130 Binche », estimé à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- prendre acte du choix la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 767/724-60 n° de projet (20140066) en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.

Accord à l'unanimité

16. Aménagement d'un terrain multisports à Binche – Parc Derbaix

- **Approbation des conditions et du mode de passation après remarques du pouvoir subsidiant Infrasports**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 677, les plans et le montant estimé du marché ayant pour objet « Aménagement d'un terrain multisports à Binche, Parc Derbaix », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 91.700,00 € hors TVA ou 110.957,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 764/721-60 (n° de projet 20150090) ;
- solliciter une subvention pour ce marché auprès des autorités subsidiaires à savoir Infraspports ;
- approuver le principe des travaux.

M. Piret demande pourquoi ce dossier passe pour la 3^e fois.

M. Devin indique que c'est une exigence du pouvoir subsidiant, à laquelle l'on se plie.

Accord à l'unanimité

17. Aménagement d'un terrain multisports à Binche – Cité Jardin

- **Approbation des conditions et du mode de passation après remarques du pouvoir subsidiant Infraspports**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 793, les plans et le montant estimé du marché ayant pour objet « Aménagement d'un terrain multisports à Binche - Cité Jardin », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 94.760,00 € hors TVA ou 114.659,60 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 764/721-60 (n° de projet 20150091) ;
- solliciter une subvention pour ce marché auprès des autorités subsidiaires à savoir Infraspports ;
- approuver le principe des travaux.

Accord à l'unanimité

18. Remplacement des châssis à l'école du Centre à Leval-Trahegnies – Binche 6 – UREBA Exceptionnel

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 855, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « Remplacement des châssis à l'école du Centre à Leval-Trahegnies – Binche 6 (UREBA EXCEPTIONNEL) ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 465.400,00 € hors TVA ou 563.134,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 722/724-60 (numéro de projet 20150086).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

19. Acquisition d'une machine pour le pli et la mise sous enveloppe du courrier

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à:

- approuver le cahier spécial des charges réf. 854 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Acquisition d'une machine pour le pli et la mise sous enveloppe du courrier ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 9.917,35 € hors TVA ou 12.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- sous réserve d'approbation du budget, financer cette dépense avec le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 104/741-50 (n° de projet 20150183) ;
- approuver le principe des fournitures.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

20. Conventions de partenariat du Plan de Cohésion sociale

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- les conventions de partenariat fixées avec les partenaires du Plan de Cohésion sociale ;
- le paiement d'un montant total de 11.800,20 € aux différents partenaires.

Accord à l'unanimité

SOCIAL

21. Service social local – Intervention limitée à certains événements – Prolongation

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à prolonger l'octroi, au profit du personnel communal, des avantages du Service social local du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016, soit :

- Prime de mariage : 75 euros
- Prime de naissance : 25 euros
- Prime de départ à la retraite : 25 euros
- Prime d'encouragement à la scolarité : 25 euros
- Indemnité funéraire : 25 euros

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

22. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Transfert de dotations entre les domaines

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du transfert de dotations entre les domaines à l'Académie de Musique, de Danse et de Déclamation, pour l'année scolaire 2014/2015.

Prise de connaissance

FABRIQUES D'EGLISES

23. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche – Budget – Exercice 2015

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget, exercice 2015, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 09 octobre 2014, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 24.932,30 € ;
- Dépenses : 24.932,30 €.

Pour : 18

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE,
Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL,
Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS,
Benoit DEGHRON, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA, Salvatore CALVAGNA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention : 12

**Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Luc JONNART, Eugénie RUELLE, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Jean-
Luc FAYT, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Didier DEHON**

24. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies – Modification budgétaire n° 1 – Exercice 2014

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur la modification budgétaire n°1, de l'exercice 2014, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies, en sa séance du 15 octobre 2014, qui s'équilibrerait comme suit :

- Recettes : 41.717,05 € ;
- Dépenses : 41.717,05 €.

Pour : 7

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA, Salvatore CALVAGNA, Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHRON**

Contre : 19

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE,
Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL,
Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS,
Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Eugénie RUELLE,
Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, Jérôme URBAIN, Didier DEHON**

Abstention : 4
Philippe LABAR, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Frédéric TILMANT

25. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies – Budget – Exercice 2015

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2015, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies, en sa séance du 16 juillet 2014, qui s'équilibrerait comme suit :

- Recettes : 46.412,33 € ;
- Dépenses : 46.412,33 €.

Pour : 7

Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA, Salvatore CALVAGNA, Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHORAIN

Contre : 19

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE,
Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL,
Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS,
Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Eugénie RUELLE,
Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, Jérôme URBAIN, Didier DEHON

Abstention : 4

Philippe LABAR, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Frédéric TILMANT

POLICE ADMINISTRATIVE

26. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ABROGATION

En sa séance du 22 octobre 2007, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, section de Péronnes, Chaussée Brunehault, n° 61.

Suite au décès de la personne pour qui l'emplacement a été instauré, le voisinage sollicite l'abrogation de cette décision afin de récupérer une place de stationnement.

Le Conseil communal est invité à abroger sa décision du 22 octobre 2007, instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, section de Péronnes, Chaussée Brunehault, n° 61.

Accord à l'unanimité

27. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ABROGATION

En sa séance du 07 mai 2013, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue du Moulin Blanc. Suite à la construction d'une nouvelle habitation à cet endroit, le Conseil communal est invité à abroger sa décision du 07 mai 2013 et à instaurer un nouvel emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue du Moulin Blanc face au n° 4.

Accord à l'unanimité

28. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ABROGATION

En séance du 29 novembre 2011, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue des Boulevards, n°42.

Suite au décès de la personne pour qui l'emplacement a été instauré, le Conseil communal est invité à abroger sa décision du 29 novembre 2011, instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue des Boulevards, n°42.

Accord à l'unanimité

29. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ABROGATION

En séance du 20 mars 1995, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue Zéphirin Fontaine, n° 187.

Suite au décès de la personne pour qui l'emplacement a été instauré, le Conseil communal est invité à abroger sa décision du 20 mars 1995, instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue Zéphirin Fontaine, n° 187.

Accord à l'unanimité

30. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ABROGATION

En séance du 29 janvier 1996, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue de l'Entraide, n° 24.

Suite au décès de la personne pour qui l'emplacement a été instauré, le Conseil communal est invité à abroger sa décision du 29 janvier 1996, instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue de l'Entraide, n° 24.

Accord à l'unanimité

31. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ABROGATION

En séance du 12 octobre 2009, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue Saint Ulgiste, n° 04.

Suite au décès de la personne pour qui l'emplacement a été instauré, le Conseil communal est invité à abroger sa décision du 12 octobre 2009, instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue Saint Ulgiste, n° 04.

Accord à l'unanimité

32. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, section de Leval, à la Route de Charleroi, n° 262.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

33. **Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 octobre 2014**

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 22 octobre 2014.

Accord à l'unanimité sans remarque

DIVERS :

M. Derval félicite M. Devin pour sa désignation à la Présidence de la Communauté Urbaine du Centre.

*

La séance publique est levée

HUIS CLOS

AFFAIRES ECONOMIQUES

1. Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle « IMIO » – Démission d'une représentante de la Ville de Binche au sein de l'Assemblée Générale – Désignation d'un nouveau représentant au sein de cette Intercommunale
- DECISION

PLAN DE COHESION SOCIALE

2. Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée – Démission du Président
- DECISION

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

3. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Organisation de la rentrée scolaire – Désignations et affectations des institutrices maternelles
- DECISION
4. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un contrat APE
- DECISION
5. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
6. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
7. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Organisation des cours de religion catholique à partir du 1^{er} septembre et du 1^{er} octobre 2014

- DECISION
- 8. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Organisation des cours de religion protestante
 - DECISION
- 9. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignations et affectations du personnel temporaire et définitif
 - DECISION
- 10. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Organisation des cours d'éducation physique à partir du 1^{er} septembre 2014 – Désignation/affectation et reconduction de réaffectation des maîtres d'éducation physique
 - DECISION
- 11. Enseignement fondamental – Direction – Nomination en qualité de directrice à titre définitif
 - DECISION
- 12. Enseignement fondamental – Direction – Nomination en qualité de directeur à titre définitif
 - DECISION
- 13. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans deux contrats APE
 - DECISION
- 14. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
 - DECISION

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

- 15. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Désignation d'une directrice à titre temporaire
 - RATIFICATION
- 16. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Désignation d'une directrice à titre temporaire
 - RATIFICATION
- 17. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Approbation des grilles horaires et des tableaux des cours
 - APPROBATION

- 18. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Réaffectation interne à titre temporaire d'un professeur de formation pluridisciplinaire et désignation à titre temporaire**
 - **DECISION**

- 19. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Prise en charge par la Ville de Binche de deux périodes de cours d'initiation aux pratiques artistiques**
 - **RATIFICATION**